

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 593

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 15 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – L'État veille à l'accessibilité, à la simplification et à la promotion du compte de formation des élus locaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour améliorer la lisibilité des offres de formation à destination des élus locaux, il est proposé par cet amendement de rendre l'accès au compte de formation des élus locaux plus facile pour les élus. L'Etat doit en outre se charger de la promotion et de l'accessibilité de ce compte de formation qui est aujourd'hui trop peu mis en lumière et difficile d'accès pour les élus.

La formation des élus locaux constitue un levier essentiel pour renforcer la qualité de la gouvernance, garantir la montée en compétences et favoriser l'exercice éclairé du mandat.

Pourtant, le recours à la plateforme « Mon Compte Élu», qui centralise les droits à la formation des élus, reste extrêmement faible: moins de 5% des élus l'utilisent effectivement.

Plusieurs freins ont été identifiés:

-
- Complexité et manque d'ergonomie : Près de 40% des élus déclarent rencontrer des difficultés techniques ou administratives pour utiliser la plateforme, faute d'une interface intuitive et de procédures simplifiées.
 - Taux élevé d'abandon : Environ 20% des élus disent avoir renoncé à mobiliser leur compte en raison de la lourdeur des démarches et du manque d'accompagnement.
 - Disparités territoriales : Les élus des petites communes, souvent moins accompagnés administrativement, sont particulièrement désavantagés et peinent à faire valoir leurs droits.
 - Communication insuffisante : L'absence d'information proactive (campagnes ciblées, tutoriels clairs, accompagnement personnalisé) limite fortement la visibilité et l'appropriation de l'outil.

L'État a donc un rôle déterminant à jouer pour assurer la promotion effective de ce dispositif, simplifier son accès, et garantir une meilleure égalité entre élus, notamment en milieu rural.

En renforçant la visibilité et l'accessibilité de « Mon Compte Élu », cet amendement vise à faire de ce compte un outil pleinement opérationnel et à encourager la formation comme élément structurant du statut de l' élu local.